

1. Les biodéchets – Le gaspillage alimentaire

ACTION 1 – Poursuivre le développement du **compostage**

ACTION 2 – Lutter contre le gaspillage alimentaire en **restauration collective**

ACTION 3 – **Sensibiliser** les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire

ACTION 4 – Accompagner les **hébergeurs touristiques** pour lutter contre le gaspillage alimentaire

2. La réduction des emballages et des plastiques à usage unique

ACTION 5 – Favoriser l'utilisation du **réutilisable**

ACTION 6 – Poursuivre les opérations "**Marchés propres**"

ACTION 7 – Travailler **en amont** de la distribution

ACTION 8 – Étudier les opportunités de remplacement des **textiles sanitaires**

3. Le réemploi – 3R : réduire, réutiliser, recycler


ACTION 9 – Installer des **caissons de réemploi** sur les déchèteries

ACTION 10 – Soutenir le **développement** du réemploi et de la réutilisation

4. L'exemplarité

ACTION 11 – Établir un **diagnostic** des déchets et pratiques au sein des administrations publiques

ACTION 12 – **Sensibiliser** les agents des administrations publiques à la prévention des déchets



Les biodéchets - Le gaspillage alimentaire

- ACTION 1** - Poursuivre le développement du **compostage**
- ACTION 2** - Lutter contre le gaspillage alimentaire en **restauration collective**
- ACTION 3** - **Sensibiliser** les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ACTION 4** - Accompagner les **hébergeurs touristiques** pour lutter contre le gaspillage alimentaire

1

ACTION 1

Poursuivre le développement du compostage

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT PRÈS DE 30% DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES. LE TERRITOIRE DE LA CCB PRÉSENTANT DE FORTES DISPARITÉS EN TERMES DE LOGEMENT, LA COLLECTIVITÉ S'ADAPTE EN PROPOSANT DIFFÉRENTES SOLUTIONS DE COMPOSTAGE, AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES USAGERS.

DANS QUEL BUT ?

- Valoriser les déchets alimentaires n'ayant pu être évités et les résidus végétaux du jardin.
- Renforcer l'action de compostage déjà engagée sur le territoire.
- Réduire au maximum la part de déchets fermentescibles enfouis.

QUAND ?

Tout au long de l'année



Save the date

SEMAINE NATIONALE DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

avril

comment, pour qui ?

Maisons avec jardin	Appartements	Professionnels
Mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de lombricomposteurs Installation de sites de compostage partagés à proximité des points de collecte 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement - formations - compostage collectif Intégration des établissements au schéma de collecte possible (si collecte séparée)

+ PROPOSITION DE FORMATIONS POUR LES FOYERS ÉQUIPÉS
COMMUNICATION & INTERVENTIONS SUR LES MARCHÉS ET LORS D'ÉVÈNEMENTS

objectifs

+ 100 composteurs d'ici 3 ans

2021 : 600 composteurs distribués depuis 2016

200 sites en 2030

2021 : 75 sites de compostage partagé créés

ACTION 2

Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

LES DERNIERS CHIFFRES DE L'ADEME ESTIMENT À 120 GRAMMES EN MOYENNE LES QUANTITÉS JETÉES PAR CONVIVE PAR REPAS. SELON LA RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, L'OBJECTIF EST DE RÉDUIRE D'ICI 2025 DE 50% LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE PAR RAPPORT À 2015.

DANS QUEL BUT ?



Réduire l'impact environnemental, économique et éthique du gaspillage alimentaire



Agir de manière préventive, en apprenant aux plus jeunes, citoyens de demain, à consommer autrement



Remplir l'obligation réglementaire de réduction du gaspillage alimentaire

QUAND ?

Tout au long de l'année



Label

LABEL ECOCERT EN CUISINE
NIVEAU 2 🥕🥕
CANTINES DE BRIANÇON

2018



comment

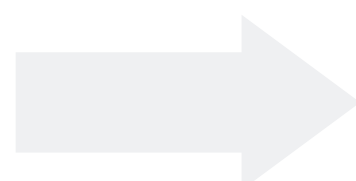
- > Sensibiliser tous les publics concernés
- > Poursuivre les actions déjà en place sur les cantines du territoire
- > Intégrer le projet de Boucle Alimentaire

pour qui

Les professionnels de la restauration collective
Le corps pédagogique
Les élèves

objectifs

Aujourd'hui : des efforts de réduction lors de la préparation des repas



DEMAIN

DIMINUER

la quantité jetée après service à l'assiette

ACTION 3

Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE REPRÉSENTE UN PRÉLÈVEMENT INUTILE DE RESSOURCES, DES ÉMISSIONS DE CO₂, UN FORT ASPECT FINANCIER.
+ PRÉOCCUPATIONS ÉTHIQUES : PLUS DE SIX MILLIONS DE PERSONNES EN FRANCE SONT EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

DANS QUEL BUT ?



Accompagner les évolutions de comportement



Faciliter le don de denrées aux associations

> Sensibiliser sur les lieux d'achat, partager des contenus anti-gaspillage sur les réseaux de la CCB

> Faciliter la mise en relation des commerces de détail alimentaire et associations/éleveurs locaux pour une alimentation durable, circulaire

> Informer sur l'existence d'applications de récupération d'invendus (type TooGoodToGo)

- > Les ménages
- > Les associations
- > Tous les acteurs ayant des préoccupations liées à l'alimentation au sens large

QUAND ?

Tout au long de l'année, lors de campagnes et évènements dédiés



En France

10 MILLIONS

DE PRODUITS ALIMENTAIRES SONT GASPILLÉS POUR L'ALIMENTATION HUMAINE

chaque année

[exemplarité]

Intégrer en amont la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la commande publique de repas (réunions internes, des élus, évènements...)

objectifs

- 50 %
de gaspillage
alimentaire

d'ici 2025

+ créer un réseau
d'ambassadeurs

Aujourd'hui
300 personnes sensibilisées/an



DEMAIN

500 personnes
sensibilisées/an

ACTION 4

1 Accompagner les hébergeurs touristiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire

125 G DE DENRÉES PARFAITEMENT CONSOMMABLES SONT GASPILLÉES EN MOYENNE EN RESTAURATION COMMERCIALE POUR CHAQUE REPAS, CE QUI REPRÉSENTE ENVIRON 10% DU PRIX D'ACHAT DES MATIÈRES PREMIÈRES.

DANS QUEL BUT ?



Accompagner les évolutions d'habitudes des vacanciers



Inciter les restaurateurs à réduire le gaspillage alimentaire en amont de l'utilisation du « gourmet bag ».



Réduire le gaspillage alimentaire lié aux buffets à volonté

QUAND ?

Tout au long de l'année



Exemple à suivre

L'AUBERGE DE JEUNESSE DE SERRE-CHEVALIER EST LABELLISÉE CLEF VERTE

comment

- > **Organiser** des sensibilisations du personnel
- > **Proposer** des fiches "clés en main" pour mettre en place des actions
- > **Recenser** et promouvoir les bonnes pratiques du territoire

pour qui

- > Les professionnels du tourisme proposant un service de restauration
- > Les restaurants et restaurants d'altitude
- > Les vacanciers

objectifs

RÉFLÉCHIR

autour des buffets à volonté, en lien avec les structures touristiques du territoire

La réduction des emballages et des plastiques à usage unique

- ACTION 5** - Favoriser l'utilisation du réutilisable
- ACTION 6** - Poursuivre les opérations "Marchés propres"
- ACTION 7** - Travailler en amont de la distribution
- ACTION 8** - Étudier les opportunités de remplacement des textiles sanitaires

ACTION 5

Favoriser l'utilisation du réutilisable

DEPUIS JANVIER 2021, LA RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE INTERDIT L'UTILISATION DES ASSIETTES ET GOBELETS EN PLASTIQUE.

DANS QUEL BUT ?



Accompagner les organisateurs d'évènements dans une démarche éco-exemplaire.



Réduire la quantité de déchets évitables



Faire évoluer les habitudes



Proposer une solution concrète en réponse à l'évolution de la législation

comment

- > **Élargir la démarche** engagée avec le prêt d'écocups, en disposant d'un stock (d'assiettes, couverts, gourdes)
- > **Étudier la possibilité** de fournir des boîtes à goûter pour les écoliers
- > **Inciter les usagers** à apporter leurs propres contenants lors des évènements

QUAND ?



A partir de 2022.
Tout au long de l'année, notamment en saison lors d'évènements sur le territoire de la CCB.

En bref

2 280

ECOCUPS ONT ÉTÉ PRÊTÉS DANS LE CADRE DE 5 MANIFESTATIONS

en 2019

pour qui

- > Les organisateurs d'évènements sur les communes de la CCB

objectifs

Aucun évènement avec de la vaisselle jetable fin 2023





évènements sportifs, culturels, touristiques ... organisés sur le territoire

ACTION 6

Poursuivre les opérations "marchés propres"

DEPUIS 2021, LA RÉGLEMENTATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE INTERDIT L'UTILISATION DE SACS PLASTIQUES. DÉBUT DES OPÉRATIONS « MARCHÉ PROPRE » INCITANT LES COMMERÇANTS À TRIER LEURS DÉCHETS EN FIN DE MARCHÉ EN 2019.

DANS QUEL BUT ?

-  Être exemplaire, informer
-  Respecter et faire respecter la loi
-  Proposer des alternatives durables
-  Créer une économie circulaire

QUAND ?

Interventions sur les marchés chaque été.



Save the date

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

sept

- comment**
- > Adapter les règlements de fonctionnement des marchés
 - > Distribuer des sacs réutilisables sur le marché, favoriser le vrac
 - > Sensibiliser les chalandes et usagers, cerner les attentes et problématiques pour adapter les solutions proposées
 - > Développer ou participer à la mise en place d'une filière pour les caisses en plastique dur issues des marchés

pour qui

- > Les marchands
- > Les habitants



objectifs

Aucun invendu biodéchet jeté aux ordures ménagères

+ créer une économie circulaire

Aucun sac plastique sur les marchés d'ici 2022

ACTION 7

Travailler en amont de la distribution

LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE LANCÉ À L'ÉTÉ 2021 SONT SANS APPEL : LE SUREMBALLAGE EST L'UNE DES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES USAGERS, QUI CONSIDÈRENT QUE L'EFFORT DOIT ÊTRE FOURNI PAR L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES.

DANS QUEL BUT ?

 Réduire le suremballage des produits

 [Selon résultats étude], développer un système de consigne

 Favoriser le vrac

QUAND ?

A partir de 2022 - 2023



En bref

28%

TAUX DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE EN FRANCE

2020

comment

> **Co-construire** un projet avec les EPCI voisins, visant à réduire le suremballage

> **Partager** les conclusions de l'étude auprès de la population

pour qui

- > Les distributeurs
- > Les fournisseurs et grossistes
- > Les consommateurs

objectifs

Sensibilisation & information des fournisseurs

AUJOURD'HUI

Développement du vrac et de la consigne

DEMAIN

Réduction du suremballage

ACTION 8

Etudier les opportunités de remplacement des textiles sanitaires

LES "TEXTILES SANITAIRES" DÉSIGNENT TOUS LES COTONS À DÉMAQUILLER, LINGETTES, MOUCHOIRS EN PAPIER, ESSUIE-TOUT, PROTECTIONS FÉMININES, COUCHES POUR ENFANTS, SERVIETTES EN PAPIER, COTON-TIGES...

DANS QUEL BUT ?

 Réduire la part de textiles sanitaires dans les ordures ménagères

 Favoriser l'utilisation des textiles réutilisables

comment

- > **Établir** un diagnostic
- > **Construire** le projet
- > **Lancer une étude** à l'horizon 2022 - 2023

pour qui

- > Les jeunes parents
- > Les crèches
- > Les femmes du territoire
- > Les administrations / entreprises

QUAND ?

Début étude 2022 - 2023



En bref

15%

C'EST LA PART MASSIQUE DE TEXTILES SANITAIRES DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES



[exemplarité]

Élargir l'action aux produits d'entretien jetables : remplacer les essuie-tout par des sèche-mains, les lingettes par des serpillères, ...

objectifs

Augmenter le nombre de foyers utilisant des alternatives zéro déchet aux textiles sanitaires

Objectif à chiffrer en fonction du diagnostic

Le réemploi

–

3R : réduire, réutiliser, recycler

ACTION 9 – Installer des **caissons de réemploi** sur les déchèteries




ACTION 10 – Soutenir le **développement** du réemploi et de la réutilisation

ACTION 9

3 Installer des caissons de réemploi sur les déchèteries

DE NOMBREUX OBJETS ARRIVENT EN DÉCHÈTERIE EN BON ÉTAT VOIRE NEUFS, RÉSULTANT D'UN MANQUE DE COMMUNICATION PRÉALABLE SUR LES ALTERNATIVES EXISTANTES / UN MANQUE DE TEMPS / L'URGENCE D'UNE SITUATION (DÉMÉNAGEMENT, ETC.).

DANS QUEL BUT ?

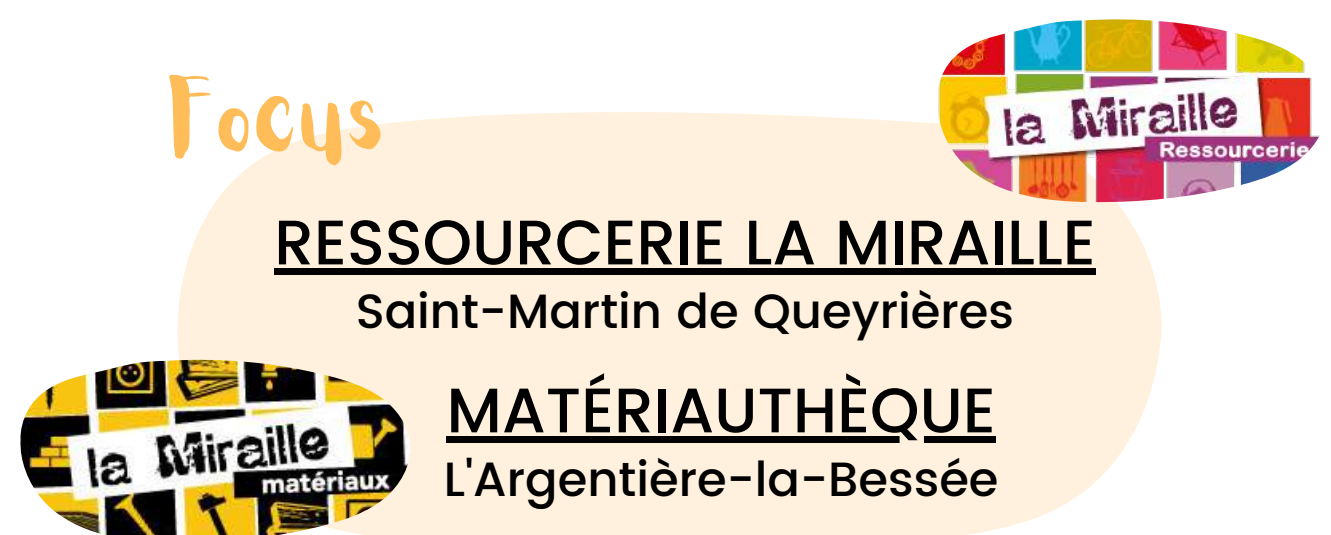
-  Augmenter le taux de réemploi des objets
-  Proposer une alternative
-  Communiquer sur les solutions existantes

QUAND ?

Mise en place été 2021
Opérationnel septembre 2021



Focus



RESSOURCERIE LA MIRAILLE

Saint-Martin de Queyrières

MATÉRIAUTHÈQUE

L'Argentière-la-Bessée

comment

- > **Installer un caisson** dédié au réemploi sur les 2 déchèteries de Fontchristianne et Clôt-Jouffrey
- > **Optimiser le service** [à terme] : référencement des objets déposés, système de réservation de certains types de déchets via listing, mise en relation de particulier à particulier...

pour qui

- > Les particuliers utilisant le service des déchèteries

objectifs

**- 10% d'encombrants*
en 5 ans**

En moyenne, sur les 4 dernières années : **1 300 tonnes** d'encombrants par an

*tonnages

10%
des usagers fréquentant les sites utilisent le caisson

Proportion déterminée arbitrairement, à ajuster selon retours




ACTION 10

Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation

44% DES PERSONNES INTERROGÉES* DÉCLARENT ACHETER DES BIENS D'OCCASION, 61,5% ESSAYENT DE PROLONGER LA VIE DE LEURS OBJETS EN LES RÉPARANT ET 71,6% DONNENT OU REVENDENT CEUX QUI NE LEUR SERVENT PLUS

*enquête locale, été 2021

DANS QUEL BUT ?

-  Soutenir les acteurs du réemploi / réutilisation
-  Encourager et valoriser les initiatives de réemploi / réutilisation
-  Encourager les partenariats locaux

QUAND ?

Tout au long de l'année



Tonnage détourné grâce au réemploi

171 TONNES

COLLECTÉES PAR LA MIRAILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCB

2019

- comment
- > **Sensibiliser** les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation
 - > **Orienter** les usagers vers les structures locales (Ressourcerie, vide-greniers ...)
 - > **Communiquer sur les outils** permettant de faciliter ces pratiques (annuaire des associations, applications de mise en relation ...)

pour qui

- > L'ensemble des usagers
- > Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire
- > Les agents de la CCB

[exemplarité]

Favoriser la mutualisation, le prêt entre communes / collectivités de matériels

objectifs

Intégrer les principes de l'économie circulaire au Cahier des Charges de la commande publique

Indicateurs
Tonnages détournés
Nb d'acteurs sensibilisés
Évolution de comportement

L'exemplarité

ACTION 11 - Établir un **diagnostic** des déchets et pratiques au sein des administrations publiques

ACTION 12 - **Sensibiliser** les agents des administrations publiques à la prévention des déchets

ACTION 11

Établir un diagnostic des déchets et pratiques au sein des administrations publiques

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ CONSTITUE UNE BASE INDISPENSABLE À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION EFFICACE PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, CIBLANT LES ENJEUX PRIORITAIRES, ET PERMETTANT ÉGALEMENT LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIONS.

DANS QUEL BUT ?



Connaître aussi précisément que possible la situation en matière de production de déchets, de comportements et de pratiques.

- > Réaliser une caractérisation simplifiée des déchets produits par la collectivité
- > Mener une enquête qualitative auprès des agents, services, directions pour évaluer les pratiques existantes et valorisables, attentes, etc.
- > Diffuser une méthodologie pour réaliser le diagnostic (à destination des communes & établissements du territoire)

comment

QUAND ?

Enquête début 2022



En bref

5 À 15 % DES DÉCHETS DES TERRITOIRES SONT PRODUITS PAR LES ACTEURS PUBLICS.

pour qui

- > Les administrations publiques
- > Leurs établissements

[exemplarité]

Réaliser un inventaire du consommable (papier), un bilan chiffré des actions de dématérialisation menées

AUJOURD'HUI

32 TONNES PAR AN
de papiers de bureau /
administration sont collectées
seulement au sein de la CCB

DEMAIN

-30 %
de consommation papier
en 5 ans

Indicateurs :
nombre de collectivités /
communes / établissements
ayant conduit un diagnostic
interne




objectifs

ACTION 12

Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets

LES ÉLUS ET LES DIRECTIONS DOIVENT ÊTRE CONVAINCUS DE L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE ET PORTER CE MESSAGE EN INTERNE. LA SENSIBILISATION DE TOUS LES ACTEURS EST DONC UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR CRÉER UNE BASE SOLIDE À LA DÉMARCHE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ

DANS QUEL BUT ?

-  Sensibiliser les agents, élus, communes, administrations publiques...
-  Réduire la consommation de papier de bureau
-  Poursuivre la dématérialisation des actes administratifs et des formulaires internes

QUAND ?

Tout au long de l'année
A l'occasion d'évènements organisés par la CCB et les communes



En moyenne, à la CCB

CHAQUE AGENT CONSOMME
5 À 6 RAMETTES
DE PAPIER / AN
(3000 FEUILLES)



> **Organiser un challenge** entre les communes pour promouvoir de manière ludique la consommation écoresponsable



> **Organiser des visites** des déchèteries / site d'enfouissement / centre de tri pour les élus et agents intéressés

Tous les acteurs des administrations publiques :

- > agents
- > personnel d'entretien
- > encadrement, direction
- > élus

objectifs

Avoir un ambassadeur prévention des déchets au sein de chaque administration